

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 813

présenté par

Mme Batho, M. Julien-Laferrière, M. Villani, Mme Bagarry, Mme Forteza, Mme Gaillot et
M. Orphelin

ARTICLE 36

À l'alinéa 6, après le mot :

« évaluation »,

ajouter les mots :

« réalisée par le Haut Conseil pour le Climat mentionné à l'article L132-4 du code de l'environnement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.